



Syndicat National de l'Éducation Physique  
de l'Enseignement Public  
Fédération Syndicale Unitaire

Paris, le 22 octobre 2020

Aux Président-es des Groupes Politiques  
de l'Assemblée Nationale

Objet : urgence sanitaire et éducative

Messieurs les Présidents, Madame la Présidente,

Le SNEP FSU, syndicat majoritaire des enseignant-es d'EPS, souhaite vous alerter concernant une urgence sanitaire et éducative. En effet, alors que les capacités physiques des élèves baissent de façon alarmante, l'EPS est affaiblie dans le système scolaire !

De très nombreuses études pointent les besoins de la population concernant les activités physiques et sportives. La baisse de pratique des jeunes générations est alarmante à cet égard : « *Entre il y a 40 ans et aujourd'hui, les enfants ont perdu 25% de leurs capacités cardiovasculaires. Désormais 1 enfant sur 5 en France est touché par l'obésité. L'hypertension chez les jeunes, qui n'existait quasiment pas auparavant, est de plus en plus fréquente...* » analysait déjà en Février 2016 la professeure Claire Mounier-Vehier, Présidente de la fédération française de cardiologie. Toutes les études confirment que le développement de la sédentarité, et nous le voyons au quotidien, altère les capacités physiques des élèves et hypothèque leur vie physique future.

La ministre déléguée en charge des sports, R. Maracineanu, le reconnaît elle-même lors de sa conférence de presse « *Nos enfants perdent aujourd'hui en motricité, en capacité respiratoire, la sédentarité gagne du terrain et il est urgent d'infléchir cette tendance en installant très tôt un rituel sportif dans la vie de l'enfant* ».

Si nous partageons ce diagnostic et alors que l'EPS, discipline scolaire obligatoire, touche toute une génération sans discrimination, nous ne comprenons pas l'affaiblissement de l'EPS et du sport scolaire dans le système éducatif depuis 2017, ce que confirme à nouveau le PLF 2021.

La situation de l'EPS à la rentrée 2020 dans les établissements scolaires du second degré montre le manque criant de recrutements pour assurer un service public de qualité :

- Dans 10% d'entre eux, il manquait un enseignant d'EPS à la rentrée pour assurer les horaires obligatoires (situation aggravée par rapport à 2019) ;
- Les classes sont surchargées ce qui diminue la pratique des jeunes (il n'est pas rare de trouver des pics à 27/28 élèves en éducation prioritaire, 32/33 en collège, 37/38 en lycée et lycée professionnel) ;

- La baisse des horaires en EPS dans la réforme de la voie professionnelle se poursuit (1/2 heure perdue en Bac Pro et CAP). Les élèves de la voie professionnelle (645 900) auront donc moins d'EPS ;
- Le sport scolaire est malmené avec une réforme des lycées qui fait voler en éclat le groupe classe et multiplie les cours le mercredi après-midi.

Depuis 2018, il y a eu 457 suppressions de postes en EPS, quand les effectifs du second degré augmentaient de près de 70 000 élèves. Pour la rentrée 2021, il est prévu environ 30 000 élèves de plus et le projet de loi de finance table sur la suppression de 1 800 postes dans le second degré. Ce sont donc près de 200 postes en EPS qui pourraient être supprimés pour la rentrée 2021.

Le SNEP FSU estime nécessaire de recruter, a minima, 1 500 postes aux concours pendant au moins 6 ans. Cela permettrait un retour au taux d'encadrement connu en 2007 et serait à même d'améliorer la situation actuelle. Contrairement à d'autres disciplines, il n'y a pas de problème de vivier de candidat·es en EPS, c'est donc possible.

C'est pourquoi, dans cette période d'étude du PLF 2021, nous vous invitons à intervenir sur le projet de loi de finance 2021 en portant notre demande d'un plan pluriannuel de recrutements. Il en va de l'avenir des jeunes générations.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, soyez assuré·e de notre attachement au développement de la pratique physique et sportive de tous les jeunes et au service public d'éducation.



Benoît HUBERT  
Secrétaire Général